

*Accessibilité handicap

Notre MFR-CFA s'engage à améliorer l'accessibilité des prestations à l'ensemble des publics accueillis en agissant sur les moyens pédagogiques, physiques, matériels et sensoriels.

Les mesures adéquates sont prises pour faciliter la mobilité, l'accès à la formation et le suivi dans le respect du droit commun.

La MFR s'engage à :

- Prendre en compte les besoins inhérents aux personnes en situation de handicap
- Assurer des formations et un suivi en adéquation avec les contraintes particulières des publics concernés
- Adapter les ressources humaines et matérielles afin de faciliter la formation
- Communiquer avec l'ensemble des acteurs quant à d'éventuels besoins d'aménagement et d'aides pour l'accueil de la personne en situation de handicap
-

Former et sensibiliser aux spécificités du handicap, le personnel de la MFR-CFA pour que chacun :

- S'adapte à chaque apprenant, dans son approche et prise en compte
- Tienne compte de certaines restrictions et aménagement
- Respecte une déontologie garantissant une approche individualisée, le respect de la personne, la confidentialité des informations échangées
-

A la MFR du Blayais l'accueil des personnes en situation de handicap se traduit par :

- La réalisation de rampes d'accessibilité
- des éléments matériels et logistiques qui sont adaptés
- des locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
- du matériel, des supports et moyens de communication adaptés
- un personnel qui se forme régulièrement
- une MFR engagée pour l'accueil des personnes handicapées auprès de l'AGEFIPH et de la région Nouvelle Aquitaine (renouvellement 2024)

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter notre référente inclusion et handicap MFR-CFA, Céline STEINDORF 05 57 42 65 20
Notre registre d'accessibilité est disponible à l'accueil du bâtiment administratif
formation initiale